

## Compte rendu de séance

### Séance du 4 Mars 2021

L'an 2021 et le 4 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Lestiou sous la présidence de David ALBARET, Maire.

**Présents :** M. ALBARET David, Maire, M. ALECHKINE Jean, Mme BELLAMY Marie, M. DURAND Jean-Pierre, Mme FONTAINE Sandrine, Mme GUENARD Sabrina, M. GUILLONNEAU Frédéric, M. HENRY Tristan, M. RODRIGUEZ Manuel.

**Absent excusé :** M. SCHMITT Alain

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

**Date de la convocation :** 26/02/2021

**Date d'affichage :** 26/02/2021

**Acte rendu exécutoire :**

Après dépôt en Préfecture de Blois le 08/03/2021 et publication ou notification du 08/03/2021

**A été nommé secrétaire :** M. ALECHKINE Jean

#### SOMMAIRE

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente,
- Réparation du plancher du clocher de l'église - DEL2021 -002,
- Devis peinture logement communal - DEL2021 -003,
- Rénovation salle de bain logement communal - DEL2021 -004,
- Rénovation logement communal - électricité, plâtrerie, sols - DEL2021 -005,
- Installation d'un ballon d'eau chaude et changement des robinets dans la salle des fêtes - DEL2021 -006,
- Demande d'aide sociale - DEL2021 -007,
- Achat d'un stock d'eau en bouteille - DEL2021 -008,
- Gestion du nettoyage des bâtiments publics - DEL2021 -009.

### **Réparation du plancher du clocher de l'église : réf : DEL2021 -002**

Le plancher intermédiaire dans le clocher de l'église est en très mauvais état et présente même un trou eu égard de sa vétusté. L'entreprise Jolly est intervenue pour effectuer un devis de réfection. Pour l'accès, une échelle de meunier sera fixée sur le plancher (à la place de l'ancienne échelle). Ces réparations permettront une intervention sécurisée au niveau de l'horloge et de la cloche. L'installation du nichoir à chouettes et son entretien seront également facilités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société Jolly pour un montant de 1 408,00 € HT - 1689.60 € TTC et charge M. le maire de l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Devis peinture logement communal : réf : DEL2021 -003**

Le locataire ayant déménagé, le logement du 2, rue de l'école est maintenant libre et vide. La volonté de la municipalité est de le rénover avant de le relouer. La dernière rénovation datait d'au moins 20 ans.

Un bon nombre des peintures sont à refaire sur les murs et les menuiseries (portes). Un premier devis a été établi par la société Ranger, et un deuxième devis est en cours (une troisième société n'ayant pas donné suite).

Devis société Ranger pour un montant de 5 106,00 € HT - 5 616,60 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le maire à signer un devis pour un prix maximum de 5106 € HT, après avoir comparé les différents devis et en tenant compte non seulement du prix, mais aussi de la localisation de l'entreprise et de sa disponibilité permettant une intervention rapide,
- De demander au maire de présenter l'ensemble des devis les motivations de son choix au prochain conseil municipal.

Vote à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **Rénovation salle de bain logement communal : réf : DEL2021 -004**

Le logement du 2, rue de l'école est en cours de rénovation.

La salle de bain, qui se trouve à l'étage, ne comporte pas de toilette et la baignoire est vétuste.

Dans cette salle de bain, une douche sera installée à la place de la baignoire, ce qui permet l'installation d'une toilette. Une partie des murs et la cloison de la douche seront faïencées.

Devis de la société Froger pour un montant de 3 088,93 € HT - 3 706,72 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte ce devis et charge M. le maire de sa signature.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **Rénovation logement communal - électricité, plâtrerie, sols : réf : DEL2021 -005**

La société Unireno 41, qui avait déjà changé l'ensemble des portes et fenêtres des deux logements communaux 17 Grande rue et 2 rue de l'école a été sollicité pour d'autres travaux :

- Changement de tous les volets sur ce bâtiment et sur le logement en face, 24 Grande Rue,
- Mise en place de l'isolation dans les greniers des 3 logements en laine de roche,
- Changement de la porte de garage défaillante du logement 24 Grande Rue.

Et, plus spécifiquement dans le logement 2 rue de l'école

- Changement des radiateurs électriques,
- Mise aux normes de l'électricité (changement des douilles à baïonnette pour des douilles à vis, réparation et mise au norme des interrupteurs et prises...),
- Réparation du plancher du premier étage et rénovation des sols de l'étage.

Tous les volets sont à changer (ces devis seront revus pour une meilleure lisibilité)

D'autres devis sont en cours afin de permettre une comparaison.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

D'accepter de faire les travaux aux prix suivants :

- Remplacement d'une porte de garage pour un prix maximum de 2160,00 € HT - 2592,00 € TTC,
- Remise au norme électricité et changement des radiateurs, isolation des greniers pour un prix maximum de 6523.93 € HT - 7828,72 € TTC,
- Rénovation des sols avec réparation d'un trou dans le plancher pour un prix maximum de 2829,20 € HT - 3395.04 € TTC,
- De demander au maire de présenter l'ensemble des devis et les motivations de son choix au prochain conseil municipal.

Vote à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **Installation d'un ballon d'eau chaude et changement des robinets dans la salle des fêtes : réf : DEL2021 -006**

La société Froger a présenté deux devis pour la mairie/salle des fêtes. L'installation d'un chauffe-eau est nécessaire car dans les toilettes il n'y a que de l'eau froide. De plus, les 2 robinets des toilettes et celui de la cuisine doivent être changés.

- Devis 1 pour un montant de 469,10 € HT - 562.92 € TTC
- Devis 2 pour un montant de 386,00 € HT - 463,20 € TTC

Jean Alechkin estime que l'eau chaude dans des toilettes n'est pas forcément nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter ces devis et charge M. le maire de leur signature.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1)

### **Demande d'aide sociale : réf : DEL2021 -007**

M. le maire détaille les faits, une locataire de la commune lui a demandé de l'aide pour pouvoir payer une facture importante d'électricité (de plus de 400 €)

Cette facture est intervenue après d'importants travaux dans ce logement (changement des fenêtres et de l'isolation des tableaux, changement des radiateurs, peinture...) et après que la mairie ait demandé à la locataire de correctement chauffer son logement afin d'en chasser l'humidité.

Après avoir comparé les factures de l'année (1137 €) et celle de l'année précédente (1014 €) il en ressort que la légère augmentation de 123 € n'est pas due à une consommation plus élevée, mais à des modifications de contrat ayant entraîné une hausse de l'abonnement. De plus, les factures n'étaient pas mensualisées, ce qui explique le montant élevé.

Mme Sabrina Guénard ajoute que la mairie a déjà investi beaucoup d'argent dans ce logement afin d'améliorer ses performances énergétiques et que la commune ne saura remplacer les services sociaux existants.

M. le maire propose de dégager une somme de 50 € sur le budget de l'action sociale pour apporter une aide à la locataire.

### **DEL2021 -007**

L'habitante d'un des logements communaux a demandé une aide financière afin de pouvoir régler sa facture d'électricité.

M. le maire propose une aide ponctuelle de 50 Euros après avoir analysé son dossier et la pertinence de sa demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas donner suite à cette demande et charge M. le maire d'informer le demandeur.

Vote à la majorité (pour : 2 - contre : 3 - abstentions : 4)

### **Achat d'un stock d'eau en bouteille : réf : DEL2021 -008**

M. le maire évoque les problèmes fréquemment rencontrés d'eau brune ou jaunâtre dans le réseau d'eau potable. Cette eau est impropre à la consommation et les dépôts importants peuvent entraîner des dommages dans les appareils domestiques (ballon d'eau chaude, machine à laver...)

La maire mène actuellement une réflexion sur la possibilité d'installer un robinet extérieur accessible 24 heures sur 24 qui serait équipé d'un puissant filtre et permettrait aux habitants de la commune de se dépanner en eau claire.

En attendant, il propose au conseil municipal d'acheter un stock d'eau en bouteilles qui serait stocké dans l'ancienne école pour pouvoir le distribuer aux habitants en cas de nouvel incident sur le réseau. Dans ce cas, l'ensemble des élus sera mobilisé pour la distribution.

### **DEL2021 -008**

M. le maire propose d'acheter un stock d'eau en bouteille afin de pouvoir distribuer de l'eau potable en cas de défaillance du réseau géré par le syndicat VAL D'EAU (eau jaune et impropre à la consommation à certaine période de l'année).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition.

Vote à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **Gestion du nettoyage des bâtiments publics : réf : DEL2021 -009**

Depuis le départ de Mme Mousset Rodriguez le 31 janvier 2021. Son poste est vacant. La commission administration et personnel a travaillé les conditions d'une future embauche. Il semble pertinent de fermer ce poste à 10 heures hebdomadaires afin de créer un poste à 4 heures.

En cas de besoin (surtout pendant la période estivale), il serait possible de faire des heures complémentaires.

La mairie va entreprendre les démarches dans ce sens auprès du centre de gestion et le conseil municipal prendra une délibération après approbation du comité technique du centre de gestion.

En attendant, pour pouvoir répondre à un besoin de nettoyage des bâtiments immédiat, M. le maire propose de recruter Mme Cristina Ferreira, qui avait déjà remplacé Mme Peggy Mousset Rodriguez pendant ses congés en 2020.

Un contrat pour "accroissement d'activité" sera proposé à Mme Cristina Ferreira à raison de 4 heures/semaine et pour une durée de 3 mois, à compter du 8 mars prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cette proposition et charge M. le maire de toutes les formalités.

Vote à l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

## **Points sur les commissions (parole aux vice-présidents)**

### **Commission Administration & Personnel : Mme Sandrine Fontaine**

La commission a traité les points suivants :

- Remplacement de l'agent de ménage.
- Entretiens annuels avec les agents :

Les entretiens ont eu lieu, ce qui a permis de définir un plan de formation. Pour les agents techniques, il s'avère que l'utilisateur d'engins (tracteur, tondeuse...) doit obligatoirement être en possession d'un CACES (Certificat d'Aptitude à la conduite En Sécurité des engins de chantier). Les deux agents passeront leur CACES et aussi un CACES « nacelle » qui leur permettra d'intervenir à la pose et dépose des illuminations et éviter la sous-traitance dans un souci d'économie.

Pour les agents techniques, deux autres formations sont obligatoires et sont de ce fait programmées pour cette année : l'habilitation électrique et l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).

Pour la secrétaire de mairie, deux formations sont programmées : la préparation au concours de rédacteur et formation organisation et gestion de son temps.

- Engagement de la commune vis-à-vis des logements communaux :

Tous les logements communaux sont conventionnés (PALULOS et PLAI) et sont par conséquent considérés comme logement sociaux. Les plafonds de ressources sont très faibles et à vérifier. Ces contrôles n'ont auparavant jamais été effectués et la collectivité encoure des sanctions en cas de contrôle. Ces conventions peuvent être dénoncées, mais uniquement à échéance. La commission va étudier les délais et suivre cette affaire.

### **Commission Finances : M. Frédéric Guillonau**

La commission générale « budget » aura lieu le : samedi 20 mars à 10H00.

## **Commission Action sociale, Solidarité et Âge de la vie : Mme Sabrina Guénard**

- Vaccination COVID :

Pour le moment, la commune n'a pas obtenu des créneaux pour faire vacciner les personnes de 75 ans et plus.

A la suite du courrier adressé à l'ensemble des habitants concernés de la commune, une vingtaine de personnes, désireuses de se faire vacciner, se sont fait connaître en mairie.

La mairie a transféré cette liste à l'hôpital de Beaugency et les personnes présentes sur la liste seront contactées directement dès qu'une vaccination est possible.

M. Albaret ajoute : « on ne lâche rien, il nous faut obtenir des rendez-vous à minima ! »

- Les courses pour les personnes vulnérables :

Les élus continuent à faire les courses pour les personnes vulnérables une fois par semaine.

## **Commission Communication, Informations municipales : M. Manu Rodriguez**

- Panneaux Cidex :

Les panneaux d'affichage sur les boîtes à lettres ont été doublés par les agents pour permettre un affichage municipal et associatif en même temps.

- Mise en place de banderoles « marché » sur la RD2152 :

Deux banderoles, financés par les commerçants ont été mis en place sur la RD2152. Le conseil remercie M. Amédée HIAULT, qui a permis de les installer dans son champ.

- Marché Gourmand aux plantes le 8 mai 2021 :

Ce marché aura lieu sur le même principe du marché de Noël le 8 mai prochain dans l'après-midi.

Le maire souhaite que l'ensemble des élus soit présent pour contribuer à l'organisation.

La commune offrira des fleurs aux habitants, comme les années précédentes. Il faudra venir s'inscrire en mairie pour pouvoir retirer ses fleurs lors du marché.

## **Commission Citoyenneté, Sport, Culture et Vie associative : M. Manuel Rodriguez**

- Conventions entre mairie et associations :

Des conventions pour l'utilisation des bâtiments de l'ancienne école ont été préparées par Mme Marie Bellamy et doivent être validées par les associations. Certaines associations ont déjà signé ces conventions et se verront remettre les nouvelles clés dès qu'il sera possible d'utiliser à nouveau les locaux.

## **Commission Urbanisme, Bâtiment, Voirie, Cimetière, Travaux et Sécurité : M. Jean-Pierre Durand**

- Changement des serrures de l'ancienne école :

La mairie attend toujours les devis.

- Réparation voirie :

La grille en fonte à l'angle de la rue des Sycomores et de la Grande Rue doit être consolidée rapidement. M. Claude Dubois a fourni un devis pour environ 90 Euros.

- Remise à neuf du logement communal face à la mairie :

Un devis de maçonnerie pour la création d'un mur de la cabine de douche est en attente.

- Rénovation de l'éclairage public :

Toutes les informations demandées ont été transférées à la société Noctabene, en charge de l'audit.

### **Commission Patrimoine, Environnement et Espaces Verts : M. Fred Guillonau**

- Jeux pour enfants :

Tous les jeux sont assemblés, un jeu a été installé impasse de l'Orme, deux autres jeux seront installés, l'un à la bibliothèque et l'autre en bas de l'ancienne école.

- Balayeuse :

La balayeuse est arrivée aujourd'hui. Cette machine a nécessité quelques travaux sur le tracteur mais maintenant elle est opérationnelle. Un affichage aux Cidex et un message via Panneapocket seront réalisés pour informer la population des dates de passage de la balayeuse.

- Clôtures parcs à moutons :

Les élus, les agents et des bénévoles ont installés les deux parcs à moutons. Reste à installer les poteaux et les portails. Ils ont été livrés cet après-midi.

Les agents doivent installer les poteaux.

L'éleveur des moutons, M. Pioux, conseille l'achat de clôtures amovibles pour pouvoir diviser les surfaces à brouter, afin de permettre au gazon de repousser au fur et à mesure.

### **Questions diverses**

Problèmes de vandalisme avec de jeunes adolescents : A la suite de nombreux actes de vandalisme, des plaintes ont été déposées à la gendarmerie, qui a convoqué les familles concernées.

Bornage : Lors de l'édification des clôtures pour les moutons, un différend sur l'emplacement des limites du terrain est apparu entre la commune et un propriétaire mitoyen. Une tentative d'entente à l'amiable sera entreprise. Si elle s'avère infructueuse, un géomètre sera consulté afin de garantir le bon positionnement de la clôture.

Courriers des habitants : M. le maire donne lecture de sa réponse à Mmes Martine Labarrière et Fabienne Seifert et il lit également un nouveau courrier de Mme Labarrière reçu la veille. Ce courrier n'appellera pas à réponse.

Cartes des conseillers : M. le maire distribue à chacun des conseillers une carte de conseiller municipal permettant de s'identifier en tant que tel. Les cartes du maire et des adjoints sont en signature à la Préfecture. Une carte sera également remise à chaque agent.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le maire lève la séance à 21h35.

En mairie, le 05/03/2021  
Le Maire  
David ALBARET